*Modèle XP 02 (mis à jour le 20 juillet 2012)*

**NOM COLLECTIVITE**

**Haute-Savoie**

**arrete DE MISE EN CONGE PARENTAL (renouvellement)**

**AGENT NON TITULAIRE**

**Le Maire** (ou **le Président**) de ……………………………………………….,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’art. 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la demande de  M…………. en date du …./…./…….., sollicitant le renouvellement d’un congé parental à compter du …………….. pour une période de ………………….. (*maximum 6 mois renouvelables)*,

Considérant l’enfant (nom prénom) né(e) le ……………………. ou arrivé au foyer le ………….. dans le cadre d’une adoption,

Considérant que le congé parental est accordé de droit jusqu’au 3ème anniversaire de l’enfant ou jusqu’à l’expiration d’un délai de 3 ans à compter de l’arrivée au foyer de l’enfant adopté,

Considérant que M……. remplit les conditions d’ancienneté pour bénéficier d’un congé parental *(employé de manière continue depuis au moins un an à la date de la naissance ou de l’arrivée au foyer de l’enfant),*

# ARRETE

**Article 1er -** M.......................... est placé (e) en congé parental à compter du ………………. pour une période de 6 mois.

**Article 2** - Pendant cette période, l'intéressé(e) ne perçoit aucune rémunération.

La durée du congé parental est prise en compte pour moitié dans la détermination des avantages liés à l'ancienneté.

**Article 3** - La demande de renouvellement du congé parental devra être présentée par l’intéressé(e) au moins deux mois avant la fin du congé parental.

L’agent doit présenter se demande de réemploi:
- au moins un mois avant l’expiration du congé, si celui-ci a duré au moins un an
- au moins 8 jours avant l’expiration du congé, si celui-ci a duré moins d’un an mais au moins quatre mois.

Article 4 *-*  Le Directeur Général des Services (Le Secrétaire de Mairie)est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé*(e)*, et adressé en copie au Président du Centre de Gestion, et au Comptable de la collectivité.

Fait à .............................., le .......................

Le Maire

*(ou le Président)*

*Le Maire (ou le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe l’agent que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Notifié le .....................................

*Signature de l’agent :*